



Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 049-200053213-20230523-CM_DEL_23041-DE

Berger
Levrault

Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS d'ANJOU

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mai, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des commissions au 11 rue de La Mairie Fontaine Guérin, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Kevin KOLB - HENRY ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Isabelle BRETAUDEAU ; Kevin KOLB - HENRY ; Christelle LE - BRUN

Secrétaire de séance : Cécile MOREL

CM-DEL-23041 / PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'EXTENSION DE RESEAU - MONSIEUR VINCENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

CONSIDERANT QUE les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

CONSIDERANT la demande d'autorisation N° PC 049 138 23 00005 déposée en mairie le 24/01/2023 par Monsieur VINCENT Mickaël, Bel-Air, Fontaine Guérin 49250 LES BOIS D'ANJOU ;

CONSIDERANT l'avis du SIEMML en date du 30/03/2023 indiquant que le terrain n'est pas desservi et par conséquent nécessite une extension de réseau sur voie publique pour un coût de 8310 € à charge de la commune ;

CONSIDERANT l'arrêté délivré le 25 avril 2023 portant sur le permis de construire précité ;

CONSIDERANT QUE l'extension de réseau desservira uniquement l'unité foncière du pétitionnaire et les bâtiments liés

CONSIDERANT QUE cette extension n'a pas vocation à desservir des zones urbanisables ou de nouvelles constructions

CONSIDERANT l'accord de Mr VINCENT formulé le 24/04/2023 concernant une prise en charge partielle de l'extension du réseau électrique au lieu-dit Bel-Air, Fontaine Guérin 49250 Les Bois d'Anjou à hauteur de 50% du montant des travaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

DECIDE d'approuver le financement de l'extension de réseau de 8310,00€ (HUIT MILLE TROIS CENT DIX EUROS), sous condition d'une refacturation à hauteur de 4155,00 € (QUATRE MILLE CENT CINQUANTE-CINQ EUROS) au titulaire du permis de construire

ARTICLE 2 :

CHARGE Monsieur le maire ou son représentant de refacturer la somme de 4155,00 € (QUATRE MILLE CENT CINQUANTE-CINQ EUROS) à Monsieur VINCENT Mickaël

ARTICLE 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 23 mai 2023



La secrétaire, Cécile MOREL

Le Maire, Sandro GENDRON

